

## 1 / J. TANNER / ETH+2012

# Encourager l'autosuffisance

E HCR A FAIT DE
l'autosuffisance un
objectif important afin
de renforcer la dignité, la
résistance et la sécurité
alimentaire des réfugiés et des
autres déplacés. Il a mis au point

L'autosuffisance est la capacité économique et sociale d'un individu, d'un ménage ou d'une communauté à subvenir à ses besoins essentiels et à jouir de droits économiques et sociaux de manière durable et digne. Les déplacés autosuffisants mènent une vie active et productive et tissent de solides liens sociaux, économiques et culturels avec les communautés qui les accueillent. Les interventions d'appui aux moyens de subsistance menées par le HCR permettent aux réfugiés de devenir autosuffisants et réduisent ou éliminent leur dépendance à long terme vis-à-vis de l'aide humanitaire ou d'une aide externe. L'appui aux moyens de subsistance repose sur le principe suivant lequel les gens, même lorsqu'ils sont déplacés, possèdent de nombreuses compétences et ressources. En donnant aux déplacés les moyens de tirer parti de ces ressources et de les reconstituer, le HCR peut donc les aider à gagner leur vie dans un nouvel environnement et à se préparer plus efficacement au retour ou à la réinstallation.

une approche claire et structurée pour élaborer des programmes d'appui aux moyens de subsistance, de sorte qu'un nombre croissant d'opérations exécutent à présent des stratégies globales sur deux ou trois ans en vue de promouvoir l'accès aux compétences professionnelles, aux ressources productives, et aux activités économiques pour les personnes qui relèvent de la responsabilité de l'Organisation.

En fait, les efforts déployés dans les opérations du HCR pour appuyer l'autosuffisance ont considérablement gagné en ampleur ces dernières années. Le budget global des activités planifiées dans ce domaine a augmenté de plus de 25 pour cent entre 2011 et 2012 ; une hausse ultérieure de 15 pour cent est prévue en 2013. Des interventions de renforcement des moyens de subsistance seront menées dans 87 opérations en 2013, contre 79 en 2012; les principaux bénéficiaires seront les réfugiés (62 pour cent), suivis des déplacés internes (22 pour cent), puis des rapatriés (13 pour cent).

Ce chapitre explique pourquoi l'action destinée à appuyer l'autosuffisance, et à dépasser le stade de l'aide essentielle à la survie, est une composante importante des responsabilités globales du HCR à l'égard des personnes déplacées.

#### STRATÉGIES DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET DES NORMES TECHNIOUES

LE HCR s'attache actuellement à renforcer les capacités et les connaissances de son personnel et de ses partenaires. En 2013, les nouvelles directives techniques et de programmation publiées en 2011 (voir www.unhcr.org/livelihoods), inspirées des enseignements tirés par le HCR et ses partenaires de la mise en œuvre d'interventions d'appui aux moyens de subsistance dans diverses opérations, renforceront les programmes dans ce secteur.

En outre, des normes de qualité seront appliquées aux programmes, en suivant les normes minimales du réseau SEEP pour le relèvement économique (www.seepnetwork. org), énoncées dans un guide qui complète les normes Sphère sur les interventions humanitaires. Les nouvelles directives présentent l'approche du HCR en matière de programmes d'appui aux moyens de subsistance, les principaux éléments du cycle de programmation, des exemples de partenariats novateurs et un aperçu de dive<u>rses</u> interventions pertinentes dans ce secteur.

Un nouveau programme de formation destiné à faciliter l'intégration de ces conseils dans les activités a été mis en œuvre à titre expérimental au Liban et en Ouganda; par ailleurs, un module d'apprentissage en ligne, relatif aux situations urbaines, est en cours d'élaboration. Une base de données, concernant 70 spécialistes de l'évaluation, de la planification et de la gestion de projets dans le secteur des moyens de subsistance et de la sécurité alimentaire, a été optimisée, ce qui permettra au HCR de trouver rapidement les compétences techniques requises pour des déploiements à court et à plus long terme sur le terrain.

#### **PROGRÈS ET PRIORITÉS**

#### EN Afrique de l'Est et dans la Corne,

le HCR s'est associé au Conseil danois pour les réfugiés au Kenya et a chargé le Food Economy Group de réaliser une évaluation de l'économie des ménages chez les réfugiés et les demandeurs d'asile urbains résidant à Eastleigh, Kayole et Kitengela, dans la banlieue de Nairobi. Les modes de revenus, de dépense et de consommation alimentaire des réfugiés vivant dans ces trois faubourgs ont été quantifiés. L'analyse a révélé différents niveaux de richesse et d'accès aux moyens de subsistance au sein des populations de réfugiés urbains. Les résultats de cette évaluation serviront de point de départ à l'élaboration d'un programme global pour les trois prochaines années, comportant des mesures destinées à élargir l'accès à la création d'entreprises et au marché du travail pour les adultes et les jeunes actifs, ainsi qu'à mettre en place des filets de protection sociale et des formations de base à l'intention des personnes les plus vulnérables. Pour assurer l'exécution efficace de ce programme, le HCR a entrepris de renforcer son équipe de protection en milieu urbain en y intégrant des spécialistes des programmes d'appui aux moyens de subsistance.

La promotion des moyens de subsistance est également l'une des principales priorités de la nouvelle stratégie destinée aux camps qui accueillent des réfugiés somaliens à Dollo Ado (Éthiopie). Une mission multisectorielle s'est rendue à Dollo Ado au début de l'année 2012 afin de définir un plan d'action pour les trois ans à venir. Le programme devrait être financé par un important don en numéraire de la Fondation Ikea. Cet engagement financier sur trois ans permettra au HCR de tester des initiatives novatrices, utilisant des analyses de la chaîne de valeur et des stratégies de réduction de la pauvreté.

Le « modèle de progression » a été mis en œuvre dans une douzaine de pays à travers le monde par le Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres (C-GAP), qui dépend de la Banque mondiale. Ce modèle vise à faire sortir progressivement les populations rurales ou urbaines de la pauvreté, par une série d'interventions telles que le versement d'allocations, le renforcement des capacités et l'accès à la microfinance. Il sera adapté aux camps de Dollo Ado avec le concours d'une ONG nationale

ayant l'expérience de la mise en œuvre de cette approche. L'OIT aidera à doter les partenaires d'exécution de capacités plus solides pour dispenser des formations de qualité sur la création d'entreprises aux jeunes et aux adultes, et veillera à ce que les efforts de formation soient orientés sur les besoins du marché. Les entreprises et les coopératives du secteur privé seront, de préférence aux ONG d'aide humanitaire, encouragées à fournir des biens et services aux réfugiés et aux communautés d'accueil, et recevront un appui à cette fin.

Le HCR travaille depuis plusieurs années au renforcement de l'autosuffisance des réfugiés en Afrique de l'Ouest. Après l'application de la clause de cessation du statut à un grand nombre de réfugiés libériens et angolais en 2012, plus de 11 600 réfugiés libériens ont choisi de rester dans le pays qui leur avait offert l'asile. Les réfugiés libériens qui se sont intégrés sur place dans des zones rurales de Guinée et de Sierra Leone ont bénéficié pendant des années de projets de renforcement de l'autosuffisance financés par le HCR, axés sur l'agriculture, la fabrication de savon, la teinturerie et la couture, et beaucoup ont reçu des formations techniques et professionnelles. Grâce à des procédures bien établies, suivies par tous les partenaires, les réfugiés intégrés ont obtenu l'accès à l'assurance-maladie, à l'éducation, à des parcelles de terrain, à des logements et à des activités rémunératrices. Les Libériens résidant en Guinée, qui ne sont plus considérés comme des réfugiés, sont aujourd'hui détenteurs de titres de propriété pour leurs parcelles agricoles et leurs logements.

Dans les zones urbaines, où l'accès aux movens de subsistance est rendu plus difficile par le prix élevé des loyers et des transports, certains réfugiés sont parvenus à créer leur entreprise avec le soutien du HCR et de ses partenaires. Un éventail de mesures et un suivi attentif, associés à une forte motivation individuelle et à une expérience professionnelle, ont été les clés de leur réussite. Par exemple, dans les zones urbaines d'Accra, de Bamako, de Banjul, de Conakry, de Dakar et de Lagos, les réfugiés libériens qui ont opté pour l'intégration sur place ont suivi les cours dispensés par des écoles techniques ou professionnelles, participé à des formations à l'entrepreneuriat et mis sur pied de petites entreprises à l'aide de kits de démarrage en nature, de prêts à taux

réduit, d'un soutien technique et d'une aide financière.

L'accès à la microfinance – sous forme de mécanismes d'épargne et de crédit – s'est amélioré et continuera d'être privilégié. Il est apparu que l'autoemploi était une solution viable pour les jeunes citadins dans des contextes de chômage massif. À Lagos, un groupe de réfugiés libériens a monté avec succès une entreprise internationale d'importexport qui couvre la région. Un tailleur libérien, propriétaire d'un commerce baptisé « Aux points de diamant », a quatre employés nigérians. Enfin, une femme libérienne prépare aujourd'hui des jus de fruit pour toute une caserne.

Au Tchad, une stratégie mise en œuvre pour promouvoir l'autosuffisance des réfugiés centrafricains et des populations locales dans le département de la Nya vise à faciliter l'insertion socio-économique des réfugiés au sein des communautés qui les accueillent. Cette stratégie repose sur trois objectifs complémentaires : renforcer l'autosuffisance et la sécurité alimentaire par l'agriculture, l'élevage et la création de microentreprises ; garantir l'accès des réfugiés et des communautés locales aux soins de santé primaires et secondaires; et assurer l'accès des enfants réfugiés et tchadiens à l'enseignement primaire.

Les activités entreprises dans le cadre de cette stratégie consistent notamment à aider les réfugiés à acquérir des terres arables supplémentaires et à les former à des techniques agricoles présentant un bon rapport coût-efficacité, telles que la production de jeunes plants et la gestion des sols. En outre, les réfugiés et les populations locales apprennent à tirer parti des coopératives d'épargne et de crédit grâce à des campagnes de sensibilisation.

En Amérique Latine, le Plan d'action de Mexico sert toujours de cadre au renforcement de l'autosuffisance au sein de la population qui relève de la compétence du HCR dans la région.

Les principaux défis auxquels sont confrontés les réfugiés urbains désireux de s'intégrer dans les communautés locales concernent l'accès à l'emploi et au logement durable. Ces dernières années, des alliances nouées avec les autorités nationales et locales ont permis de promouvoir l'accès des réfugiés aux services publics et aux logements sociaux.

En Argentine, en Colombie et en Équateur, les bureaux de terrain entreprennent des évaluations socio-économiques afin d'affiner leurs plans de travail. Le HCR continue à promouvoir l'insertion des réfugiés sur le marché du travail au travers de partenariats avec le secteur privé. Au Brésil, des réfugiés ont obtenu un emploi grâce à un partenariat avec une entreprise de placement. Au Costa Rica, une agence de placement a aidé une vingtaine de réfugiés à trouver du travail.

Le HCR a monté plusieurs projets de formation professionnelle dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord et élabore actuellement une stratégie d'appui aux moyens de subsistance, assortie d'un programme global, pour des réfugiés et des demandeurs d'asile vivant au Caire. Tout au long de ce processus, le HCR examinera les possibilités de partenariat avec d'autres organismes onusiens, des ONG nationales et des institutions du secteur privé. Ces collaborations viseront à faciliter l'accès des réfugiés, ainsi que des Égyptiens pauvres vivant dans les mêmes quartiers, à des activités économiques. Les interventions d'appui aux moyens de subsistance seront constituées de quatre composantes intégrées : évaluation et suivi économique pour les individus et les ménages; renforcement des capacités et formation professionnelle; services d'emploi et de placement en apprentissage pour les travailleurs qualifiés et non qualifiés; et services financiers pour les  $entrepreneurs\ potentiels.$ 

## UNE STRATÉGIE GLOBALE POUR L'ACCÈS DES COMMUNAUTÉS AUX TECHNOLOGIES

PARMI LES INTERVENTIONS D'APPUI aux moyens de subsistance du HCR figure le programme CTA (Community Technology Access), qui permet à des écoliers, des jeunes et des adultes issus des communautés réfugiées et des communautés d'accueil d'acquérir des compétences en informatique. Les équipements fournis peuvent être utilisés à des fins éducatives et personnelles ; ils facilitent également la recherche d'emplois et les activités entrepreneuriales. Début 2013, le programme CTA sera mis en œuvre en Afghanistan, en Argentine, en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bangladesh, au Bélarus, en Bulgarie, au Costa Rica, en Équateur, en Inde, en Iraq, au Kazakhstan, au Kenya,

au Kirghizistan, en Malaisie, en Mauritanie, au Népal, en République de Moldova, en Ouganda, au Rwanda, au Soudan, au Tadjikistan, en Ukraine et au Yémen. Une évaluation récente du programme dans cinq opérations (Arménie, Géorgie, Kenya, Rwanda et Yémen) a donné lieu à des recommandations sur les moyens d'accroître l'impact des centres CTA.

Une stratégie relative à la deuxième phase du programme CTA, qui doit être mise en œuvre en 2013-2014, introduira des indicateurs mesurables pour suivre les résultats du programme au fil du temps. Le HCR s'attachera en premier lieu à renforcer les avantages des centres CTA en termes d'accès aux moyens de subsistance, notamment par l'enseignement à distance.

### ALLIANCES STRATÉGIQUES POUR ENCOURAGER L'AUTOSUFFISANCE

LE HAUT COMMISSARIAT travaillera sur les modalités d'un accord avec l'ONG Trickle Up et le BRAC Development Institute, qui l'aideront à tester le modèle de progression dans des opérations pour des réfugiés. Cette nouvelle collaboration sera déjà bien amorcée en 2013-2014. L'ONG Trickle Up a appliqué ce modèle en Inde en collaboration avec le C-GAP et a une solide expérience des programmes de réduction de la pauvreté.

Le HCR continuera également à faire appel à l'expertise de l'OIT dans les domaines de la microfinance, de la formation, du développement des entreprises et d'autres secteurs, afin de fournir aux opérations de terrain les compétences techniques nécessaires et de les mettre en contact avec des réseaux de partenaires locaux. La collaboration avec le PNUD dans le domaine de l'accès aux moyens de subsistance se poursuivra dans le cadre de l'Initiative pour des solutions transitoires au Soudan oriental et en Colombie. Enfin, le HCR comptera sur des partenaires tels que la Direction du développement et de la coopération suisse et les Conseils danois et norvégien pour les réfugiés pour faciliter le déploiement rapide de collaborateurs expérimentés et exécuter des plans stratégiques globaux efficaces d'appui aux moyens de subsistance.

## Objectifs des programmes liés aux moyens de subsistance

Le modèle du HCR pour les programmes de renforcement des moyens de subsistance propose un éventail complet d'interventions orientées vers des objectifs à court, moyen et long terme, comme indiqué ci-dessous :

- 1. La fourniture de moyens de subsistance vise à répondre aux besoins essentiels et à minimiser les dépenses en fournissant de l'argent ou une aide en nature sous forme de vivres ou autres et en permettant aux bénéficiaires de se procurer des services essentiels soit à titre gratuit, soit grâce à des subventions sous forme d'espèces ou de bons.
- **2. La protection des moyens de subsistance** est destinée à aider les personnes qui relèvent de la compétence du HCR à accroître ou à diversifier leurs sources de revenus et à les empêcher d'adopter des stratégies de survie néfastes telles que la criminalité ou la prostitution.

Ces interventions ont pour objectif d'aider les personnes qui relèvent de la compétence du HCR à :

- retrouver ou protéger leurs actifs en subventionnant leur production, en leur offrant un travail rémunéré par de l'argent ou des bons, en versant des aides conditionnelles pour le développement de micro-entreprises, en passant des marchés avec les communautés ou en créant des plans d'épargne;
- s'adapter à un nouvel environnement en leur permettant d'apprendre la langue locale et d'acquérir une autonomie fonctionnelle, en les aidant à obtenir des documents officiels et en les accompagnant dans les démarches juridiques et la recherche d'emplois ;
- acquérir ou renforcer leurs actifs et leurs stratégies de subsistance à moyen terme en dispensant par exemple des formations professionnelles ou techniques ciblées, des formations dans le domaine de la production agricole, de la construction ou de l'artisanat, ou des cours axés sur la création d'entreprise.
- **3. La promotion des moyens de subsistance** a pour objectif :
- **de promouvoir des politiques favorables**, telles que le droit au travail ;
- d'améliorer l'accès aux institutions, aux marchés et aux services, notamment aux établissements de formation, aux infrastructures de production, aux services financiers, aux coopératives commerciales et aux organisations communautaires. L'un des éléments essentiels de cette action consiste à dispenser des informations sur les services et les droits.